

EXPERTISES · 15/10/1999

Rapport d'expertise judiciaire

TYPE	DATE	PARTIES
Expertise judiciaire	15/10/1999	McDonald's France c/ Bernard Collorafi

FICHE DE SYNTHÈSE

Rapport d'expertise judiciaire — Experts Martin et Dumont · 15 octobre 1999

Aperçu : rapport des experts financiers Alain Martin et Jean-Luc Dumont, désignés par la Cour d'appel de Paris (arrêt du 9 décembre 1998, RG 1998/14119), dans l'affaire SEBOL et autres contre McDonald's France.

L'essentiel

Le rapport rappelle le contexte contractuel : par contrat du 5 août 1987, McDonald's donnait en location-gérance à M. Collorafi un fonds de restauration rapide au centre commercial Carrefour d'Antibes, transféré le 31 août 1987 à SEBOL (redevance de base de 12 % du chiffre d'affaires HT, redevance de service de 5 %). Le restaurant « Antibes Nord » fut confié à B et O le 9 octobre 1996 (redevance de base de 20 %), avec un avenant du 10 juin 1997 aménageant les redevances. Fin 1996, McDonald's décidait l'ouverture de restaurants à Antibes Ouest et Vallauris. Répondant aux dix questions de la Cour, les experts concluent notamment que l'augmentation des redevances cumulées n'a pas été compensée par l'économie de charges d'administration, en raison de l'effondrement de l'activité en 1997, et notent que la prise en compte des décisions du 18 mai 1998 aurait conduit à des capitaux propres négatifs cumulés de 13 971 552 francs.

Portée

Pièce technique centrale de l'appel : l'analyse des experts éclaire la Cour sur la gestion des sociétés et le poids des redevances, en vue de l'arrêt au fond.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/rapport_expertise_judiciaire_15_10_1999/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.